

Index AI : PRE01/050/2013
30 January 2013

Pays-Bas. L'affaire Shell montre qu'il est possible d'obtenir justice

Une décision rendue par un tribunal néerlandais ce mercredi 30 janvier sur la responsabilité de Shell dans la pollution du delta du Niger montre qu'il est possible d'obtenir justice mais que cela est extrêmement difficile lorsqu'on s'oppose à une grande multinationale, a déclaré Amnesty International.

« C'est indéniablement une bonne nouvelle que l'un des plaignants ait réussi à franchir tous les obstacles pour atteindre quelque chose qui s'apparente à de la justice », a déclaré Audrey Gaughran, directrice du programme Afrique d'Amnesty International.

« Le tribunal a statué qu'il incombait à Shell d'intervenir pour empêcher l'altération de ses oléoducs. »

« Cependant, le fait que les plaintes des autres plaignants aient été rejetées illustre les énormes obstacles auxquels sont confrontés les habitants du delta du Niger qui cherchent à obtenir justice lorsque leur vie a été détruite par la pollution pétrolière. »

« Les difficultés qui ont dû être surmontées pour faire en sorte qu'un tribunal examine ces plaintes ont été considérables et la décision d'aujourd'hui signifie qu'un seul plaignant l'a emporté et sera indemnisé. »

« Les gouvernements doivent se pencher sur les obstacles phénoménaux auxquels sont confrontés les plaignants, en particulier lorsqu'ils veulent amener en justice une grande compagnie pétrolière. »

Amnesty International a rassemblé de nombreuses données sur les effets de la pollution pétrolière sur la situation des droits humains de la population du delta du Niger.